

SERVICE :

DIRECTION DES FINANCES

Service Budget

N° 3.14

objet : **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée délibérante le projet de Budget Supplémentaire de l'exercice 2018.

Le 11 décembre 2017, l'Assemblée Départementale adoptait le budget primitif de l'année 2018. Pour tenir compte des événements susceptibles de survenir en cours d'année, le budget primitif doit pouvoir être corrigé, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget.

A cet effet, une décision modificative (DM) particulière doit être prise afin d'inscrire au budget 2018 les résultats 2017 constatés au compte administratif. Appelé Budget Supplémentaire, il peut également contenir de nouvelles ouvertures de crédits de dépenses et prévisions de recettes. C'est en ce sens une décision modificative de reports et d'ajustements.

Le projet de budget supplémentaire qui vous est soumis s'établit, pour le budget principal, en dépenses et en recettes à la somme de 373.764.726,24€ dont 234.111.956,07€ pour la section d'investissement, et 139.652.770,17€ pour la section de fonctionnement. Sur ce projet de budget, les dépenses et les recettes s'établissent respectivement comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses réelles	97 703 816,70 €	recettes réelles	13 760 912,65 €
Dépenses d'ordre	136 408 139,37 €	recettes d'ordre	220 351 043,42 €
<b>Total dépenses</b>	<b>234 111 956,07 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>234 111 956,07 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses réelles	49 501 726,75 €	recettes réelles	133 444 630,80 €
Dépenses d'ordre	90 151 043,42 €	recettes d'ordre	6 208 139,37 €
<b>Total dépenses</b>	<b>139 652 770,17 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>139 652 770,17 €</b>

Sur les mouvements réels, la principale donnée du budget supplémentaire est la reprise des résultats de 2017, ainsi que les décisions d'affectation qui en découlent.

Le compte administratif 2017 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 211.253.938,71€, dont 79.752.976,19€ pour le seul exercice 2017. Du côté de la section d'investissement, l'arrêté des comptes fait apparaître, au 31 décembre 2017, un besoin de financement de 85.437.856,93€. La nécessité de financer ce besoin impose l'affectation

d'une partie de l'excédent cumulé de fonctionnement à la couverture de ce solde d'exécution d'investissement. Il en résulte que le solde de l'excédent de la section de fonctionnement fait l'objet d'une réinscription, dans le cadre de ce budget supplémentaire, sur la section de fonctionnement pour un montant de 125.816.081,78€.

Au-delà de la reprise des résultats cumulés des exercices antérieurs, le budget supplémentaire est l'occasion de procéder à quelques ajustements sur les prévisions validées lors du budget primitif voté en décembre 2017 ou de la décision modificative n°1 adoptée en février de cette année. Il s'agit de montants d'ajustements modiques, puisque, hors dépenses imprévues et opérations d'ordre, les nouvelles dépenses inscrites représentent 0,70 % des montants votés au BP (hors dépenses imprévues et hors opérations d'ordre).

## **A. SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **I. Les recettes d'investissement**

Ce budget supplémentaire contient quelques ajustements des prévisions de recettes.

Une **diminution de 500.000€** de la recette de FCTVA est inscrite dans le projet de budget. En effet, lors de la préparation du budget primitif 2018, les dépenses d'investissement de l'année 2017 n'étaient pas encore connues, la prévision avait été élaborée sur la base des dépenses des années antérieures.

De plus, suite au transfert d'une part de la voirie départementale, le produit des amendes de radars automatiques est revu à la baisse. Aussi, un ajustement de notre prévision de recette de **-240.000€** est nécessaire.

Pour ce qui est du domaine routier, des recettes supplémentaires sont attendues pour un montant de **140.851,68€**, correspondant à des reversements suite aux acomptes sur marchés du fait de l'évolution négative des index retenus pour les révisions de prix.

Pour les ports départementaux, les recettes d'investissement sont revues à la **baisse de 1.157.545,75€**. Alors que la subvention de la région Normandie était attendue en 2018 pour la porte écluse du Tréport, le versement de 807.545,75€ est intervenu fin d'année 2017. A l'inverse, la participation de la Région Normandie de 350.000€ pour la reconstruction du brise lame du Pertuis commerce du Tréport inscrite en 2018 ne sera versée qu'en 2019 du fait des retards constatés sur les travaux réalisés.

Du côté des itinéraires multi-randonnées, il est proposé de revoir à la **baisse de 450.000€** les crédits inscrits. Pour l'avenue verte nord, la subvention de la Région Normandie a été partiellement perçue fin 2017 et le solde n'interviendra qu'en 2019.

Pour ce qui concerne les bacs, il est proposé de **diminuer** les crédits inscrits au budget primitif de **650.000€**. Les travaux de construction du bac maritime ont pris du retard, la subvention du Département de l'Eure ne sera pas versée en 2018, mais est reportée sur 2019.

La délégation de compétence « immobilier d'entreprise » va générer pour le Département une recette de **150.000€** provenant de la participation des EPCI. Cette recette est inscrite dans le projet de budget supplémentaire.

Du côté des collèges, un fonds interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation a été mis en place. Pour le Département de la Seine-Maritime, c'est une

recette de **37.431€** qui est attendue. Cette somme est donc inscrite dans ce projet de budget.

Par ailleurs, l'ajustement de l'échéancier des recettes relatives aux opérations d'aménagement foncier aboutit à une **diminution des recettes de 166.131,94€** compensées partiellement par une augmentation de la participation de la Métropole Rouen Normandie de **75.366,02€**

Le principal ajustement des recettes d'investissement porte sur les emprunts. Le compte administratif 2017 fait apparaître en fin d'année un solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire de 85.437.856,93€. Il vient d'être décidé d'affecter une part du résultat de la section de fonctionnement à la couverture de ce déficit. Par ailleurs, ce budget supplémentaire est l'occasion de procéder à quelques ajustements des prévisions, et de revoir le virement de la section de fonctionnement. L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par la réduction du programme d'emprunt 2018. C'est donc une réduction de l'inscription du recours à l'emprunt de 68.900.000€ qui est proposée.

## **II. Les dépenses d'investissement**

Après avoir réalisé la reprise des résultats à la fin de l'exercice 2017, le budget supplémentaire est l'occasion de réaliser les tombées d'autorisations de programme devenues caduques et sans utilité, ou bien encore de lisser les échéanciers de crédits de paiement en fonction de l'évolution des calendriers ou des difficultés rencontrées sur les études de programmation. Un rapport spécifique sur la gestion en autorisations de programme et autorisations d'engagement est soumis à votre examen au cours de cette même séance. C'est aussi l'occasion d'apporter quelques prévisions nouvelles.

### **a. Solidarités humaines**

Sur les aides aux structures à vocation sociale du secteur enfance-famille, les tombées d'AP devenues sans objet mais aussi la révision des échéanciers des AP aboutissent à l'inscription de crédits complémentaires, pour 2018, de **29.487,13€**. Dans le cadre des aides aux structures sociales, il est proposé d'augmenter les crédits de paiement 2018 de **110.536,54€** afin que les engagements pris en 2017 puissent être honorés.

Pour l'aménagement des structures nécessaires à l'accomplissement de notre mission, il est proposé de **diminuer les crédits 2018 de 827.500€**. Parmi les projets en cours, des modifications sur la réalisation des locaux pour l'antenne territoriale du Havre : le stationnement faisait partie intégrante de la valorisation du projet initial alors qu'il n'en constitue plus un élément financier, les places seront mises à disposition du Département. De plus, l'échéancier est ajusté pour un démarrage des travaux prévu en 2020. Par ailleurs, la réalisation du PCET et accessibilité dans le CMS Flaubert au Havre a pris du retard du fait d'un appel d'offres infructueux, les travaux seront réalisés en 2019. Inversement, l'acquisition en VEFA du CMS de Déville-les-Rouen suppose le paiement dès à présent d'un droit de réservation dans le cadre du montage immobilier.

### **b. Développement des territoires**

Du côté des ports, ce sont **871.809,76€ de crédits qui sont restitués** sur les infrastructures portuaires, afin de solder d'anciennes AP sur lesquelles il ne reste plus aucun dossier, et de tenir compte d'un décalage en 2019 du paiement d'acomptes sur des dossiers de subventions. Cela concerne principalement la CCI Littoral-Hauts-de-France du fait de retard

sur les travaux. Pour les travaux de la buse Gayant, ce sont **600.000€ qui sont restitués** à l'occasion de ce budget, les travaux étant reportés en 2019.

Par ailleurs, au titre du Port de pêche du Havre, il est proposé de modifier l'inscription budgétaire réalisée au budget primitif. En effet, le port de pêche du Havre sera un port départemental. Ainsi le Département, au lieu de verser une subvention au syndicat mixte initialement prévu, procédera lui-même à la réalisation d'une étude avant d'envisager les travaux nécessaires à son bon fonctionnement. Les crédits inscrits sur une ligne de subvention sont donc basculés sur l'article « 2031 frais d'études ». Des inscriptions en recettes seront proposées lors d'un prochain budget afin de tenir compte de la participation financière de la Région et de la CODAH à ces travaux.

Pour les aides aux villes et agglomérations, sur les contrats 2015-2020, le besoin en crédits de paiement pour l'année 2018 est revu à la baisse, et fait l'objet d'un étalement sur les exercices suivants. Ainsi, ce sont **2,7M€ qui sont restitués** à l'occasion de ce budget.

Il en est de même pour les aides aux Pays. Bien que les projets de la construction de la piscine de Neufchâtel-en-Bray, le gymnase de Rives-en-Seine et le VVF de Veules-les-Roses génèrent des paiements importants cette année, il est proposé une **restitution de 166.700€**

Enfin, lors de la réunion du Conseil Départemental du mois de décembre, nous avons acté la création d'un dispositif d'aide en faveur de la démographie médicale. Ce projet permet de soutenir le volet investissement des projets de regroupements de professionnels de santé en territoires déficitaires ou l'extension de structures existantes. L'entrée en vigueur de ce dispositif est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2018. Aussi, pour respecter cet engagement, sur l'autorisation de programme à créer, il est proposé d'inscrire des crédits de paiement, pour 2018, de **33.300€**

Pour l'aménagement, les crédits de paiement sont **diminués de 296.394,74€** du fait de :

- bâtiments locatifs commerciaux : -96.981€. Un seul dossier a fait l'octroi d'une subvention,
- immobilier d'entreprise : -12.961,53€. Un seul dossier a fait l'octroi d'une subvention,
- parcs d'activité : -186.452,21€ compte tenu des dossiers subventionnés.

Dans le cadre de nos partenariats avec les organismes à vocation économique, il est inscrit un crédit complémentaire de **50.000€** afin de permettre l'aménagement des nouveaux locaux de Seine-Maritime Attractivité dont le déménagement est programmé en 2018.

Pour les aides en faveur de l'élevage, une augmentation des crédits de paiement de **13.528,80€** est prévue pour tenir compte des subventions accordées en 2014 et 2015, puisque le Département, du fait de la loi NOTRe, ne participe plus au financement des travaux de modernisation des bâtiments d'élevage. De même sur le programme agricole, le nouveau programme ayant été adopté en juin 2017, le nombre de dossiers passés en Commission Permanente a été moindre. C'est donc une **réduction des crédits de paiement de 346.375,01€** qui est inscrite au budget supplémentaire.

Du côté des aides à la structuration de la filière pêche, la concertation avec la Région Normandie n'ayant pas encore abouti, il est proposé de **réduire les crédits de paiement 2018 de 100.000€**

Pour le plan départemental de tourisme, la loi NOTRe a eu comme conséquence un transfert de compétence vers les EPCI, ce qui demande du temps pour son déploiement. Ainsi, ce sont **609.838,77€ qui sont restitués** à ce budget supplémentaire.

Pour les travaux de remise à niveau au Bois l'Archevêque et au Bois des Dames, le panneautage a été réalisé par les services du Département, ce qui a permis une économie de 34.412€, qu'il convient de restituer dans ce budget supplémentaire.

### **c. Education, culture et sports**

Pour les collèges, le budget supplémentaire prévoit l'ajustement des crédits de paiement 2018 en les **réduisant à un total de 3,343M€**

Il est proposé de diminuer les crédits de paiement de 2.000.000€ du fait des retards sur la mise en accessibilité des établissements.

De plus, 4 opérations du programme « ambition collèges » ont fait l'objet d'un recalage de calendrier aboutissant à une restitution de 2.000.000€. Il s'agit des collèges de Yerville, Romain Rolland au Havre, Luneray et Goderville.

Sur le plan cuisine, l'opération de la Feuillie a fait l'objet d'un recalage qui aboutit à la diminution des crédits 2018 de 50.000€.

Pour le plan des équipements sportifs, il est inscrit des crédits supplémentaires, pour 2018, de 400.000€. Le Département va participer à la construction d'un équipement mutualisé avec la ville de Montivilliers, sous maîtrise d'ouvrage de la commune. La participation du Département s'élève à 400.000€.

Pour l'équipement informatique des collèges, afin de faire face aux investissements liés au schéma directeur informatique en préparation, il est proposé l'inscription de 200.000€ de crédits de paiement pour 2018.

Dans le cadre de la promotion des activités éducatives et de loisirs, il a été acté le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage, mission lancée en juillet 2017. Il convient d'augmenter les crédits de paiement de **32.064€** pour la prise en charge des tranches conditionnelles. Inversement, avec le changement des statuts du syndicat mixte de la base de Jumièges, il convient de **retirer les 110.000€ votés au budget primitif**.

Pour les musées, les travaux de divers sites aboutissent à la **restitution de crédits de paiement de 108.000€**, du fait de la finalisation de l'opération Musée Victor Hugo, du résultat des appels d'offres inférieur à l'estimation réalisée pour les travaux dans les bâtiments conventuels et du chœur de l'église Notre-Dame à Jumièges, et du fait du décalage des travaux de restauration du lambrequin de la Porterie.

### **d. Mobilité, sécurité et protection de l'environnement**

Pour les itinéraires multi-randonnées, ce sont **1.072.155,82€ qui sont restitués** dans ce budget supplémentaire dont la quasi-totalité concerne les travaux de l'avenue verte nord qui ne s'achèveront qu'en 2019. Le reste provient de soldes d'AP.

Sur les aides aux déplacements doux, ce sont **42.916,59€ qui sont restitués** du fait du décalage des paiements à intervenir sur 2019.

En ce qui concerne les risques et l'aménagement foncier, il est proposé d'augmenter les crédits de paiement de **197.945,30€** afin de répondre aux demandes de subventions pour la lutte contre l'incendie et pour les cavités souterraines, inscription compensée par une **diminution des crédits de paiement** sur l'aménagement foncier relatif à la liaison A28/A13 **de 195.483,23€**

Pour les ouvrages littoral et Seine, il est proposé une augmentation des crédits 2018 de **161.900,34€** afin de finaliser les travaux de réhabilitation des berges de Saint-Pierre-de-Varengeville.

Pour le projet d'aménagement de la Tourbière d'Heurteauville, dont l'ouverture est programmée fin 2019, il est proposé de **diminuer les crédits de paiement de 83.869,40€**

Du côté des aménagements routiers, il est inscrit un crédit supplémentaire de **318.815,52€**, tant pour procéder à des acquisitions foncières nécessaires aux travaux sur les routes que

pour compléter les crédits pour les traversées d'agglomérations en maîtrise d'ouvrage communale et les travaux de surface sur les routes départementales.

Sur le programme de réfection des chaussées suite aux intempéries, il est proposé une augmentation de l'AP2018 ainsi que des crédits de paiement de l'année de **2M€**, du fait des nombreuses intempéries de ce début d'année. En effet, l'hiver 2017/2018 qui s'achève a été marqué par une pluviométrie particulièrement importante dans sa durée et ses pics d'intensité. Lors de ces événements, 25 routes ont été barrées pour cause de sections inondées et/ou d'arbres sur chaussée, 402 sections de voies sont concernées.

Sur le domaine départemental, le budget supplémentaire est l'occasion **de réduire les crédits de paiement votés lors du BP de 1.092.322€** Cette diminution concerne une diversité d'ajustements dont quelques tombées d'AP. Au-delà de cette actualisation, de nombreux crédits sont restitués du fait de retard sur un certain nombre d'opérations, comme la construction d'un centre d'exploitation à Saint-Pierre-en-Val, le parc de Sotteville-les-Rouen. Au contraire, sur l'AP pour le centre d'exploitation des Grandes-Ventes, les crédits de paiement 2018 sont augmentés de 100.000€, après un appel d'offres infructueux, l'échéancier a été recalé.

#### **e. Fonctionnement interne**

Sur les bâtiments de l'administration, des ajustements sont nécessaires pour tenir compte des ajustements d'opération ou décalage de certains projets. Pour l'hôtel du Département, il est proposé une **diminution de 460.317€** du fait d'une modification de gestion sur la réorganisation de l'hôtel du Département, du décalage dans le temps de la réfection des terrasses du bâtiment D, du report en 2019 des travaux nécessaires suite aux infiltrations dans le local onduleur de la salle informatique, et du coût moindre de la mise en sécurité, accessibilité handicapés et PCET.

Pour les autres bâtiments, les crédits de paiement 2018 pour la construction d'un CMS et d'une salle informatique à Bois-Guillaume s'avèrent trop importants. Ainsi il est proposé **une diminution de 220.000€** du fait d'un décalage des études sur 2019. Il en est de même pour le Plan Climat-Energie Territorial pour les locaux de l'avenue au Grand Cours qui, pour sa part avance plus vite que dans les prévisions. Ainsi, certaines dépenses envisagées en 2018 ont pu être réalisées en 2017. Il convient donc de **réduire les crédits de paiement de 171.900€** Pour les bouquets 2 et 3, c'est un retard de travaux qui est constaté, ce qui entraîne une **restitution de crédits de 174.200€** De même, le schéma de mise en accessibilité, sur le groupe 2 a coûté moins cher qu'attendu. Le groupe 3, quant à lui, a pris du retard du fait de la maîtrise d'œuvre. Ainsi, ce sont **257.223€ qui sont restitués** dans ce budget supplémentaire.

Sur les gros travaux d'entretien, il est demandé **441.639€** en complément des crédits votés au budget primitif, crédits partiellement compensés par des ajustements sur les programmes des bâtiments départementaux (-189.763€).

Au final, le projet de budget supplémentaire, pour la section d'investissement, se présente comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé chapitre	Budget principal	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal
040	Opérations d'ordre de transferts en section	208 139,37	021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	80 900 000,00
041	Opérations patrimoniales	136 200 000,00	041	Opérations patrimoniales	136 200 000,00
	Dépenses d'ordre	136 408 139,37	040	Opérations d'ordre de transferts en section	3 251 043,42
020	Dépenses imprévues (dépenses)	23 687 751,20		Recettes d'ordre	220 351 043,42
20	Immobilisations incorporelles	-12 997,16	10	Dotations, fonds divers et réserves	84 937 856,93
204	Subventions d'équipement versées	-4 175 134,25	13	Subventions d'investissement	-2 270 747,83
21	Immobilisations corporelles	-146 958,10	010	Revenu minimum d'insertion	0,00
23	Immobilisations en cours	-6 929 000,69	16	Emprunts et dettes assimilées	-68 900 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	23	Immobilisations en cours	122 935,49
4544109	Aménagement foncier A150 Croixmare-Barentin (Dépenses)	16 298,77	27	Autres immobilisations financières	2 000,00
4544110	Aménagement foncier liaison A28-A13 (Dépenses)	-175 000,00	4544209	Aménagement foncier A 150 Croixmare-Barentin (Recettes)	93 868,06
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	85 437 856,93	4544210	Aménagement foncier liaison A28-A13 (Recettes)	-225 000,00
	Dépenses réelles	97 703 816,70		Recettes réelles	13 760 912,65
	Total Dépenses d'investissement	234 111 956,07		Total Recettes d'investissement	234 111 956,07

## B. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### II. Les recettes de fonctionnement

Ce projet de budget comprend des ajustements par rapport au budget primitif voté le 11 décembre 2017.

La décision modificative n° 1 a été l'occasion d'ajuster quelques lignes budgétaires de fiscalité et de dotations. Depuis le Département a obtenu de nouvelles notifications nécessitant de corriger les inscriptions budgétaires déjà votées.

Ainsi, pour la fiscalité directe, une diminution des crédits votés au budget primitif de **1.064.398€** est rendue nécessaire, répartie comme suit :

- +147.878€ pour la taxe foncière pour tenir compte de l'ajustement des bases
- 513€ pour le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources
- -1.619.711€ pour la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- 406.922€ pour l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

Pour la fiscalité indirecte, ce budget supplémentaire est l'occasion d'ajuster également les prévisions de fiscalité indirecte ou encore des dotations de l'Etat.

Sur la fiscalité indirecte, les dernières estimations réalisées par l'ADF permettent d'envisager une attribution au titre du fonds de solidarité de 15.282.000€. Ainsi, il est proposé d'augmenter les crédits de cette ligne budgétaire de **3.182.000€**. Pour le fonds national de péréquation des DMTO, une estimation de l'ADF permet d'envisager une recette de 13.939.000€. Toutefois, il reste au Comité des Finances Locales à se prononcer définitivement sur une éventuelle mise en réserve d'une part de ce fonds. Il a été évoqué la possibilité d'une réserve de +300M€. Dès lors, la prudence est de mise, aussi, la proposition d'ajustement de la prévision est estimée à **3.000.000€**.

Enfin, sur les dotations de l'Etat, bien que la stabilisation de la DGF ait été adoptée, la répartition des fonds entre les 3 dotations, au profit de la dotation de péréquation contribue à une diminution du produit de la DGF par rapport au produit perçu en 2017. Il convient donc de **diminuer nos crédits de 1.060.781€**. Inversement, la prévision de la DCRTP tenait compte d'une diminution semblable à celle subie en 2017. Or, dans la loi de finances 2018, c'est le bloc communal qui est principalement touché. Ainsi, il est proposé de revoir à la hausse nos prévisions de **2.438.653€**.

### a. Solidarités humaines

Pour les recettes de fonctionnement relevant de l'activité de la collectivité, sur le domaine des solidarités, il est proposé de procéder à des réajustements de recettes ou de nouvelles inscriptions par rapport au BP 2018 sur les programmes suivants :

- Inscription d'une recette de **20.000€** correspondant à une régularisation de saisies dans GENESIS pour les assistants familiaux,
- **diminution de la recette de 75.000€** relative aux dessaisissements des autres départements pour les accueils en établissement,
- Inscription d'une recette de **150.000€** correspondant au dessaisissement d'autres Départements pour les aides à domicile de l'enfance,
- prise en compte du versement d'une dotation globale exceptionnelle par l'État pour la prise en charge des MNA (hors majeurs et APU) représentant 30 % du coût correspondant à la prise en charge par l'ASE du nombre de MNA supplémentaires présents au 31 décembre 2017 par rapport au 31 décembre 2016. La dotation est calculée sur la base d'un coût annuel forfaitaire de prise en charge d'un MNA d'un montant de 40.000€. Avec 214 MNA de plus à fin 2017, un coût forfaitaire de 40.000€ et une prise en charge à hauteur de 30 %, la recette inscrite est de **2.568.000€**,
- En application des dispositions du protocole relatif au dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des MNA issu de la circulaire du 31 mai 2013, il a été sollicité des remboursements trimestriels pour l'année 2017 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2018 à l'Agence de Services et de Paiement de l'État à hauteur de **300.000€**,
- Inscription d'une recette de **10.000€** correspondant à des remboursements de la CPAM,
- Inscription d'une recette de **5.000€** correspondant à des remboursements de frais de procédure.

Sur le fonds d'appui aux bonnes pratiques des services d'aide à domicile, la recette tenait compte de l'entrée en tarification de l'ADMR, qui n'a pu être réalisée comme prévu. Ainsi, c'est une **diminution de 466.000€** qui est inscrite.

Pour les autres financements de l'APA, la notification des concours CNSA, au titre de 2018, aboutit à revoir à la **baisse** les recettes globales de **392.027€**

Il en est de même avec la Conférence des Financeurs pour la prévention de la perte de l'autonomie. Le concours réservé au forfait autonomie versé aux résidences autonomie, dans la notification 2018, apparaît en forte diminution du fait de la prise en considération de la fermeture d'une quinzaine de structures représentant 899 places en moins. Ainsi les recettes sont revues en **diminution de 525.324€**

Du côté de l'insertion, il est proposé d'inscrire une recette complémentaire de **214.588€** pour tenir compte du montant des allocations RSA forfaitaires et majorées versées en 2017, ainsi qu'un produit de 10.325€ correspondant aux dommages et intérêts perçus sur les dossiers de fraudes. Enfin, ce sont **340.040€** qui sont également inscrits en régularisation des acomptes versés à l'ASP, en 2017.

Sur la programmation 2015-2019 du FSE, bien que les dépenses soient déjà réalisées et justifiées, il y a un fort risque d'un décalage à 2019 du versement de la subvention FSE inscrite lors du budget primitif. Ainsi, il est proposé de **réduire de 1,5M€** les crédits votés.



#### **b. Education, culture et sports**

Pour ce qui concerne notre politique culturelle, parmi les propositions de recettes, la collectivité propose une inscription complémentaire de 64.578€, pour le développement du mécénat, afin d'intégrer un mécénat de compétence mis en place en 2017.

#### **c. Mobilité, sécurité et protection de l'environnement**

Pour la protection de l'environnement, la régularisation des financements accordés par le FSE et l'Agence de l'Eau pour l'opération d'insertion relative au nettoyage des berges de Seine aboutit à une diminution des crédits 2018 de 25.346,20€. A l'inverse, les aides de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Eure pour les études de Gouvernance Seine et Littoral sont plus élevées que l'estimation faite jusqu'à présent. Ainsi c'est une inscription de **121.000€** qui est proposée dans ce budget supplémentaire.

Pour l'entretien des routes, nos marchés ont subi des révisions de prix négatives dont le Département a eu connaissance après le versement des situations de travaux. Dès lors, des titres de recettes sont émis à l'encontre des entreprises. Ces révisions vont générer une recette de **17.549,48€** somme à laquelle il convient d'ajouter une pénalité appliquée de **1.826,54€**

Pour ce qui est des projets de territoire et développement, le Département a procédé, en mars dernier, à la vente des Certificats d'Economie d'Energie. Cette vente devrait rapporter une recette complémentaire de plus de **340.000€** par rapport à la prévision budgétaire du budget primitif. C'est donc cette somme qui est proposée dans le projet de budget supplémentaire.

#### **d. Fonctionnement interne**

Enfin, en lien avec les dépenses de personnel, l'estimation des titres restaurant, sur l'ensemble des budgets a été surévaluée lors du budget primitif. Ce budget supplémentaire, qui prévoit l'ajustement des dépenses, doit également retraiter les recettes. Ainsi, c'est une **diminution de 74.378€** de crédit qui est proposée.

### **III. Les dépenses de fonctionnement**

Sur la section de fonctionnement, ce sont 49.501.726,75€ de crédits de paiement supplémentaires qui sont proposés.

Ces 49M€ sont principalement composés d'un montant de 25,1M€ au titre des dépenses imprévues.

#### **a. Solidarités humaines**

Pour l'aide sociale à l'enfance, il est inscrit une somme de **6.000.000€** pour les accueils en établissement.

Pour la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) : leur nombre a quasiment doublé entre décembre 2016 et le mois de février 2018. Afin de permettre l'accueil de ces

jeunes, un appel à projets, lancé en 2017, permettra d'ouvrir jusqu'à 167 places spécialisées pour les MNA dans le premier semestre de l'année 2018, par redéploiements de moyens.

Toutefois, ces créations de places ne permettent pas d'envisager, contrairement à ce qui était projeté lors de la préparation du BP 2018, la suppression des places à l'hôtel, dont le besoin demeure au vu de l'intensité des flux d'arrivée, alors que le maintien de cet hébergement n'a pas été intégré dans le budget.

Par ailleurs, des créations nettes de nouvelles places MNA sont projetées dès 2018.

Ainsi, les jeunes sont hébergés aujourd'hui soit sur des places classiques du secteur habilité (établissement, accueil familial) s'ils y étaient hébergés avant 2018, soit sur les nouvelles places spécifiques MNA créées, soit en hôtel, avec un accompagnement effectué par les éducateurs du Département.

En février, 213 MNA étaient hébergés dans les hôtels.

L'hypothèse prise en compte à ce jour est celle de la poursuite de la tendance observée sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2018, avec une augmentation de 20 jeunes évalués mineurs chaque mois. Dorénavant, la répartition de ces jeunes entre les différents modes d'hébergement se réalise :

- sur les places MNA au fur et à mesure de leur création,
- en hôtel.

Ainsi, le budget global dépendra, en sus du flux réel, du nombre de places MNA réellement créées dans le secteur habilité permettant de limiter le nombre de jeunes en hôtel.

#### ✓ **Les places spécialisées MNA**

L'estimation budgétaire suivante s'appuie sur une hypothèse de mise en place entre janvier et septembre des 167 places MNA créées par l'appel à projets 2017 (à budget constant pour les gestionnaires) et d'un complément, à compter de septembre, de 90 places créées notamment via une extension de capacités des gestionnaires habilités.

Concernant les places générées par l'appel à projet 2017, il convient de noter que pour l'Oeuvre Normande des Mères, la création de 47 places dans le cadre de l'appel à projets 2017, se fait à budget constant pour la structure mais implique une inscription budgétaire complémentaire de 570.000€ pour le Département. En effet, les places du centre parental précédemment occupées par des usagers hors Département et donc financées par ces derniers sont remplacées par les places MNA.

Concernant les nouvelles places 2018, leur coût est évalué à 730.000€ pour 2018 (2.185.000€ en année pleine).

#### ✓ **Les places en hôtel**

En complément, compte tenu des jeunes présents à ce jour, des sorties prévues sur les nouvelles places et des arrivées projetées, est évaluée une moyenne mensuelle de 193 places à l'hôtel, soit 70 000 nuitées par an pour un coût y compris les repas de 6.294.400€ en 2018.

Ainsi, le budget total pour les places spécialisées MNA et les places d'hôtel (hors places non spécialisées MNA en établissement ou accueil familial) est évalué à 7.594.301€. L'hypothèse initiale prise au moment du BP 2018 était le montant du CA 2016 (1.297.184€) plus 300.000€, soit une prévision budgétaire de 1.600.000€.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose une inscription budgétaire sur ce programme de 6.000.000€.

Par ailleurs, afin de faciliter le suivi des bons de commandes des marchés des avocats, qui ne sont pas toujours finalisés dans l'exercice budgétaire de leur création, il est proposé de mettre en place de manière spécifique et exceptionnelle une autorisation d'engagement avec une inscription de crédits de paiement totale de **237.808,62€** pour 2018.

Pour ce qui est de l'APA, le Département de la Seine-Maritime s'est porté candidat au fonds d'appui aux bonnes pratiques des services d'aide à domicile. Cependant, du fait du décalage dans la signature des contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), l'estimation réalisée pour le budget primitif doit être revue à la baisse. C'est donc une **diminution**, tant en dépenses qu'en recettes, de **466.000€** des crédits 2018 qui est proposée dans ce budget supplémentaire.

Pour le secteur des personnes âgées, les dépenses annuelles de la Conférence des Financeurs sont strictement corrélées aux recettes allouées. Lors du budget primitif, il a été envisagé de prendre en charge des aides techniques. Or celles-ci nécessitent l'évolution de l'outil informatique. Aussi, dans l'attente de la finalisation de ce projet, il est proposé que d'autres actions de prévention soient proposées, comme un appel à projets et l'organisation d'une journée de prévention. Malgré cette adaptation, le budget supplémentaire prévoit la **diminution des dépenses de 283.254€**

Au titre IV de la convention avec la CNSA, il est prévu un rattrapage, en 2018, des dépenses non réalisées en 2016 et 2017, ce qui justifie l'augmentation des crédits 2018 de **217.000€** Enfin, sur le secteur des personnes âgées, lors de la préparation du budget primitif, la défection du CLIC du Littoral et du Terroir de Dieppe n'était pas identifiée. Une gestion interne provisoire réalisée par l'UTAS Dieppe-Neufchâtel a été rendue obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La subvention de 200.000€ prévue au budget primitif ne sera pas versée et devient inutile.

Du côté de l'action sociale et de l'insertion, les crédits votés au budget primitif au titre des allocations RSA ne sont pas suffisants, au regard des acomptes versés sur les 4 premiers mois de 2018, supérieurs aux anticipations faites en octobre 2017. Le budget primitif avait privilégié une hypothèse de baisse du nombre de bénéficiaires du RSA de 2,5 %, alors que, entre janvier et avril 2018, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 1,2 % pour le RSA forfaitaire et de 2,44 % pour le RSA majoré. De même, la revalorisation pour le 1<sup>er</sup> avril avait été anticipée à 0,7 % dans le cadre de la préparation du budget primitif. Avec le niveau d'inflation constatée sur les 12 mois précédant la revalorisation du RSA, l'augmentation sera de 1 % et non 0,7 %. Enfin, on remarque également une augmentation du coût moyen par allocataire. Tous ces éléments justifient la demande de crédits supplémentaires, pour 2018, de **8.535.000€**

Bien que le RMI ne soit plus une allocation versée, il reste encore, à ce jour, des indus. La CAF qui poursuit la gestion de dossiers, sollicite, sur la période décembre 2016-novembre 2017, la régularisation entre les indus constatés et les indus transférés par le versement de **70.467€** qu'il convient d'inscrire au budget supplémentaire.

Dans le cadre des contrats CUI-CAE, on constate 300 contrats supplémentaires pour les collèges et établissements ou services sociaux ou médico-sociaux. Dès lors, les crédits votés lors du budget primitif ne sont pas suffisants. Il est donc inscrit un crédit complémentaire de **870.090€**

Sur le volet de l'insertion, les bilans 2015 et 2016 n'ont pu être traités en 2017. Les soldes de ces opérations auront un impact budgétaire sur 2018, alors que, préalablement, il était prévu sur 2017. De ce fait, ce sont 707.500€ qui sont inscrits dans le projet du budget supplémentaire. Par ailleurs, pour les soldes 2017 et les acomptes 2018, il est inscrit 1.497.500€ pour prendre en considération les actions liées à la programmation 2017-2020 et

non instruites en 2017. Au total, ce sont donc **2.205.000€** qui sont proposés dans le budget supplémentaire.

Pour les aides aux collégiens pour la restauration et l'internat, il est inscrit un crédit complémentaire de **150.000€** pour tenir compte à la fois de la revalorisation du prix des repas de 0,7 % conformément à la délibération 4.14 du 15 décembre 2017 et du nombre croissant de bénéficiaires (+7,7 %).

Sur les actions de PMI, santé publique, il est prévu une **diminution des crédits de paiement de 50.000€**, avec les départs en retraite le nombre d'agents de la Croix Rouge mis à disposition du Département se réduit. Ces crédits sont nécessaires sur d'autres lignes de rémunérations, aussi sont-ils réinscrits.

Pour la coopération internationale, il est inscrit **31.000€** de crédits supplémentaires du fait du versement de l'aide exceptionnelle de 30.000€ accordée lors de la séance plénière de février pour contribuer à endiguer la crise alimentaire qui sévit dans la province du BAM. De plus, sur le programme de solidarité internationale, il est proposé d'augmenter les crédits de 1.000€ afin d'honorer le dernier engagement en cours.

#### **b. Développement des territoires**

Pour la politique de l'amélioration de l'habitat, il est proposé d'ajuster à la baisse les crédits de paiement de 20.638€ pour tenir compte à la fois du décalage dans le lancement du marché du futur Programme d'Intérêt Général (**-50.000€**) et d'un ajustement à la hausse des crédits pour le financement des études OPAH et PIG (**+29.362€**).

Il est proposé une **diminution de 140.000€** des crédits réservés aux autres actions touristiques, **compensée à hauteur de 130.000€** par l'augmentation de soutien aux entreprises d'insertion.

Les crédits pour les aides à l'emploi d'insertion attribuées en 2015 sont augmentés de 29.235,68€ pour permettre le paiement des aides accordées aux entreprises. Inversement, le programme de 2017 a fait l'objet de peu d'engagements, ce qui permet de réduire les crédits de paiement de 100.000€. La prévision budgétaire est donc revue à la **baisse de 70.764,32€**

Sur le soutien aux filières, les crédits sont ajustés, à la **baisse de 22.448€**, les engagements pris sont moins importants que ce qui avait été anticipé. Pour ce qui est des aides à l'agriculture, les crédits consacrés à l'élevage sont ajustés à la **baisse de 11.168€** pour tenir compte des engagements pris. A l'inverse, pour la filière pêche, ce sont **69.703,60€** qui sont inscrits dans le projet de budget supplémentaire afin de répondre à :

- la demande du Comité Régional des Pêches et du Comité Régional Conchylicole et de Normandie Fraicheur Mer pour 8.250€,
- la contribution annuelle du Département au fonctionnement du Centre de Références sur la Pêche, l'aquaculture et les cultures marines, si nous prenons la décision d'y adhérer pour 8.500€,
- un complément à la subvention de 189.600€ afin de tenir compte des résultats de l'appel d'offres lancé par le Comité Régional Conchylicole sur une étude ostréicole pour 52.953,60€.

#### **c. Education, culture et sports**

Au titre de la politique culturelle, pour les partenariats, il est inscrit de nouveaux crédits d'un montant de **140.000€** Fort des résultats des célébrations des 500 ans du Havre, la ville

organise en 2018 « un été au Havre », évènement auquel notre collectivité souhaite s'associer.

De plus, dans le cadre des grands évènements culturels, le Département a pris un engagement pour soutenir la manifestation populaire qu'est l'Armada. Le prochain rassemblement de voiliers et navires aura lieu en 2019. La participation du Département qui devait s'échelonner entre 2018 et 2020, sera versée entre 2018 et 2019. Ainsi pour 2018, il convient d'ajouter un crédit de paiement de **140.000€**

Pour le développement du mécénat, un crédit complémentaire de **72.824,42€** est inscrit dans le projet de budget supplémentaire, pour tenir compte du mécénat de compétence de 2017, mais également des projets en cours de préparation. Ces prévisions de dépenses sont compensées partiellement par une augmentation des recettes de 64.578€.

Sur le devoir et travail de mémoire, 2018 sera l'occasion de nombreuses commémorations du centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale. Compte tenu du succès de l'appel à projet sur ce thème et des nombreuses sollicitations, il a été inscrit dans ce budget supplémentaire, un crédit supplémentaire de **30.000€**

Sur l'aide au sport versée aux clubs, l'impact budgétaire du changement de critères sur les déplacements sera moindre que celui évalué lors de la préparation du budget primitif. Il est donc inscrit des crédits de paiement complémentaires de **76.661€**

D'un autre côté il est proposé de **réduire les crédits de paiement** pour les sports de **102.000€** pour tenir compte de :

- la révision de notre participation à la base de Jumièges consécutive à la modification des statuts,
- l'arrêt du dispositif Solisport.

Pour la jeunesse, il est restitué un crédit de **21.700€** du fait du décalage de la mise en œuvre de l'opération d'aide aux déplacements Citoyens 76.

#### **d. Mobilité, sécurité et protection de l'environnement**

Pour les bacs départementaux, des crédits de **60.300€** sont inscrits dans le projet de budget supplémentaire afin de répondre aux besoins d'outillage et de carburant complémentaires.

Pour les déplacements doux, c'est un crédit de **54.000€** qui est proposé pour permettre de compenser le traitement de dossiers de fin d'année 2017 ayant impacté le budget 2018, ainsi que pour la participation au comité d'itinéraire « Eurovelo 4 ».

Enfin, pour la sécurité civile, il est inscrit un crédit de **10.000€** en vue de l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de la Société Nationale de Sauvetage en Mer, après la décision de Monsieur le Premier Ministre d'attribuer le label « Grande Cause Nationale » au sauvetage en mer et d'instituer une Journée Nationale des Sauveteurs en Mer.

Pour la protection de l'environnement, il est inscrit des crédits à hauteur de **133.325€**, crédits inscrits au budget primitif, qui ont été transférés pour la prise en charge d'études de gouvernance relative à la GEMAPI. De plus, on constate une augmentation des crédits de paiement de **5.687,97€** pour le solde de la subvention accordée au Syndicat Mixte de Bassin Versant de l'Yères et de la Côte et à la Communauté de Communes Caux Estuaire. Enfin, **3.309,47€** sont proposés pour permettre le paiement du solde de la subvention accordée au Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval pour la réalisation d'une étude de faisabilité de création d'un syndicat départemental.

Pour l'entretien des routes, une inscription de **91.814,66€** est réalisée afin de prendre en charge les dépenses consécutives aux dégâts sur les routes départementales. Il s'agit de la somme perçue par le Département suite aux déclarations de sinistres établies.

#### e. Fonctionnement interne

Sur les charges d'assurance de la collectivité, les crédits votés lors du BP sont revus à la **baisse de 135.500€** (-137.000€ pour le coût des assurances, mais +1.500€ pour les franchises des sinistres sur les bacs).

De plus, certaines dépenses d'administration liées au service des bacs sont à prendre en considération. Ainsi, ce sont **112.500€** qui sont inscrits dans ce projet de budget. Ces crédits permettront l'adhésion au Comité des Armateurs Fluviaux, la réalisation d'un audit pour le service technique des bacs et pour les dépenses de courtages pour le bac 21.

Sur les frais financiers, il est proposé un crédit de **350.000€** afin de tenir compte des derniers emprunts mobilisés fin d'année 2017 et en ce début d'année.

Dans le cadre de la gestion active de la dette, un travail de renégociation de plusieurs emprunts est actuellement en cours afin d'envisager une amélioration des taux d'intérêt de ces emprunts. Dans l'hypothèse où aucun accord ne pourrait être conclu, il pourrait être envisagé de procéder à des remboursements anticipés, ce qui suppose le versement d'une indemnité actuarielle. Afin de disposer de moyens financiers, il est inscrit dans ce projet un crédit de **2.633.000€**

Le Département a mis en place des provisions pour dépréciation des comptes de tiers. Conformément aux termes de la délibération 2.15 du Conseil Général du 14 décembre 2010, il convient d'ajuster les provisions pour dépréciation des comptes de tiers. L'analyse du compte de gestion 2017 fait apparaître une évolution de l'actif circulant de la collectivité nécessitant d'augmenter la provision. Ainsi, il est inscrit, dans le budget supplémentaire un crédit de **1.144.530€**

Enfin, les modifications des prévisions budgétaires des budgets annexes ont pour incidence de générer une augmentation de la dépense sur le budget principal de **127.774,95€**

#### IV. Les écritures d'ordre

Le budget supplémentaire est l'occasion de procéder à un ajustement des prévisions liées aux amortissements. Suite à ces ajustements, les dotations aux amortissements s'élèveront à environ 106,5M€ intégrant une inscription complémentaire de **3.251.043,42 €**. Par ailleurs, afin de permettre de renégocier des marges sur emprunts et de finaliser ces opérations, il convient de disposer des crédits pour faire aboutir ces négociations. Il est donc proposé une inscription de **6M€** pour comptabiliser les indemnités actuarielles qui feraient l'objet de refinancement. Selon les propositions de nos partenaires bancaires, certaines négociations pourraient se justifier par des écritures d'ordre budgétaire. Ainsi sur le chapitre 041, tant en dépenses qu'en recettes, il est inscrit **66,5M€**

Ainsi le budget supplémentaire en section de fonctionnement se présente comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé chapitre	Budget principal	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal
023	Virement à la section d'investissement	80 900 000,00	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	208 139,37
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 251 043,42	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	6 000 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	6 000 000,00		<b>Recettes d'ordre</b>	<b>6 208 139,37</b>
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>90 151 043,42</b>	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-52 422,00
022	Dépenses imprévues (dépenses)	25 132 847,78	73	Impôts et taxes	6 282 000,00
017	Revenu de solidarité active	9 529 760,00	731	Impositions directes	-1 064 398,00
65	Autres charges de gestion courante	9 089 377,22	74	Dotations, subventions et participations	2 049 728,80
015	Revenu minimum d'insertion	70 467,00	017	Revenu de solidarité active	557 488,60
016	APA	-719 099,00	016	APA	-596 395,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	50 000,00	75	Autres produits de gestion courante	70 000,00
66	Charges financières	2 983 000,00	77	Produits exceptionnels	436 924,62
67	Charges exceptionnelles	200 000,00	013	Atténuations de charges	-54 378,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 144 530,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	125 816 081,78
011	Charges à caractère général	240 843,75		<b>Recettes réelles</b>	<b>133 444 630,80</b>
014	Atténuations de produits	1 780 000,00		<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>139 652 770,17</b>
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>49 501 726,75</b>			
	<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>139 652 770,17</b>			

### C. EQUILIBRAGE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Une fois la reprise des résultats de 2017, les crédits supplémentaires inscrits et les crédits restitués, il reste à établir l'équilibre du budget supplémentaire.

Sur chacune des 2 sections du budget, une somme est inscrite au titre des dépenses imprévues (**23,7M€** pour les dépenses imprévues de la section d'investissement et **25,1M€** pour la section de fonctionnement).

Au-delà de ces inscriptions, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de **80.900.000€**. Pour poursuivre le désendettement de la collectivité, il est proposé d'affecter cet excédent au financement de la section d'investissement. Ainsi, l'apport de cette recette permet, pour obtenir l'équilibre de la section d'investissement, de réduire le recours à l'emprunt de **68.900.000€**.

### D. LES BUDGETS ANNEXES

Là encore, ce budget supplémentaire est l'occasion d'intégrer les résultats de 2017 et de procéder à quelques ajustements.

#### I. Parc zoologique de Clères

Le budget supplémentaire prévoit la revalorisation des crédits de dépenses de la section de fonctionnement de **+180.000€** pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'agents en activité. Le reste des prévisions concerne la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement sur l'article 001 en recette pour **241.756,74€**, un ajustement des dotations aux amortissements pour **-10.369,71€**. L'équilibre du budget supplémentaire est obtenu en ajustant le virement à la section d'investissement (**-147.506,07€**) et une augmentation de la subvention d'équilibre de **22.124,22€**.

## **II. Restaurant Administratif**

Sur ce budget annexe, le budget supplémentaire intègre la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement de **193.771,26€**, ainsi qu'une régularisation des prévisions de dotations aux amortissements de **-17.248,88€**. Il est proposé d'augmenter les crédits de paiement sur la section d'investissement de **15.000€** afin de finaliser les études menées pour la mise en conformité du restaurant.

Du côté des dépenses, un ajustement des crédits pour la rémunération du personnel de **+30.000€** est réalisé afin de permettre la prise en charge des 2 ETP mis en place et la revalorisation des indemnités pour tenir compte de la pénibilité du travail.

L'équilibre est obtenu par une augmentation de la subvention de fonctionnement du budget principal de **27.751,12€**

## **III. Parc Départemental**

Ce budget supplémentaire intègre la reprise des résultats de 2017. Ainsi, ce sont **740.838,55€** de solde d'exécution de la section d'investissement qui sont inscrits dans ce budget supplémentaire, en recette, sur le chapitre 001, et **69.692,34€** d'excédent de la section de fonctionnement qui sont inscrits, en recette, sur le chapitre 002.

Par ailleurs, ce budget est l'occasion de compléter les crédits de paiement 2018 de **100.000€** afin de permettre le renouvellement d'une part de la flotte de véhicules.

Il est prévu la **baisse des crédits de paiement de 15.000€** du fait du report du projet de station-service et logiciel de gestion de prises de carburant.

Ce budget supplémentaire est aussi l'occasion d'ajuster quelques crédits de fonctionnement supplémentaires. Ainsi, **10.000€** sont inscrits pour les travaux d'entretien, **3.000€** sont proposés pour tenir compte des besoins d'équipements de protection individuelle.

## **IV. Crèche administrative**

Le projet de budget supplémentaire de la crèche prévoit un ajustement des prévisions de crédit de **+20.000€** nécessaires à la rémunération des agents pour tenir compte des remplacements réalisés pour garantir les taux réglementaires d'encadrement des enfants accueillis à la Crèche, 1.000€ pour réaliser les vérifications périodiques réglementaires (eau et air).

De plus, des crédits complémentaires de **2.778,67€** sont inscrits afin de permettre la réalisation des écritures d'amortissement. Au-delà de ces ajustements, pour obtenir l'équilibre du budget supplémentaire, il convient de diminuer la subvention d'équilibre émanant du budget principal de **27.899,61€**

## **V. Laboratoire agrovétérinaire**

Je vous rappelle que le laboratoire dispose d'un budget spécifique depuis 2017. Comme pour l'ensemble de nos budgets, il convient de reprendre les résultats de l'exercice 2017. Ainsi, sur la section d'investissement, un crédit de **228.912,62€** sur le chapitre 001 est inscrit en dépenses. Le résultat de fonctionnement est quant à lui affecté à la couverture du solde de la section d'investissement, ce qui se traduit par l'inscription de recette sur la ligne budgétaire 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ». De plus, il convient de revoir les prévisions budgétaires pour les amortissements de **24.635€**



Sur la section d'investissement, il est proposé un crédit de **500€** pour l'acquisition de matériel de bureau et mobilier. Par ailleurs, **9.000€** sont inscrits pour régulariser des dépenses de fin d'année 2017 en attente de règlement.

Sur la section de fonctionnement, c'est une augmentation des crédits de **32.100€** qui est proposée.

L'équilibre du budget supplémentaire s'obtient par une augmentation de la prévision de subvention d'équilibre provenant du budget principal de **50.000€**

Au global, le budget supplémentaire des budgets annexes s'établit comme suit :

		Parc zoologique de Clères	Restaurant administratif	Parc Départemental	Crèche départementale	Laboratoire agrovétérinaire	TOTAL
Investissement	Recettes	83 880,96 €	176 522,38 €	625 970,38 €	42 560,68 €	238 412,62 €	<b>1 167 347,02 €</b>
	Dépenses	83 880,96 €	176 522,38 €	625 970,38 €	42 560,68 €	238 412,62 €	<b>1 167 347,02 €</b>
	Equilibre	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement	Recettes	22 124,22 €	27 751,12 €	-101 868,17 €	23 778,67 €	41 600,00 €	<b>13 385,84 €</b>
	Dépenses	22 124,22 €	27 751,12 €	-101 868,17 €	23 778,67 €	41 600,00 €	<b>13 385,84 €</b>
	Equilibre	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>Recettes</b>	<b>106 005,18 €</b>	<b>204 273,50 €</b>	<b>524 102,21 €</b>	<b>66 339,35 €</b>	<b>280 012,62 €</b>	<b>1 180 732,86 €</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>106 005,18 €</b>	<b>204 273,50 €</b>	<b>524 102,21 €</b>	<b>66 339,35 €</b>	<b>280 012,62 €</b>	<b>1 180 732,86 €</b>
	<b>Equilibre</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Voici les principaux éléments qui constituent le projet de budget supplémentaire qui vous est soumis.